



Relevé de décisions

Commission Départementale Sportive et Règlementaire

PV N° 26
22 mai 2024

Étude des réserves

Dossier n° 74

Match n° 26791622 Pontchâteau St-Guillaume 2 / La Baule Le Pouliguen Us 4 Seniors D4 Masculin groupe A du 19.05.2024

Concernant la réserve d'avant-match, la Commission décide de :

- Confirmer le résultat acquis sur le terrain
- Mettre le droit de confirmation s'élevant à 53 € au club de Pontchâteau St-Guillaume

Concernant la réserve technique, la Commission décide de :

- Transmettre le dossier concernant la réserve technique à la Commission des Arbitres, section des Lois du Jeu

Dossier n° 75

Match n° 27817103 Pontchâteau Aos 2 / Paimboeuf Estuaire Fc 1 U17 D2 Masculin groupe A du 19.05.2024

La Commission décide :

- De donner match perdu par pénalité sur le score de 3 à 0 à l'équipe 2 du club de Pontchâteau Aos
- L'équipe de Paimboeuf Fc bénéficie des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre
- Que le droit de réclamation s'élevant à 53 € est mis à la charge du club fautif Pontchâteau Aos

Réserve non confirmée

Dimanche 19 mai 2024

Seniors D2 C : n° 26527288 Pornichet Es 2 / St-Sébastien Fc 3